

REGLEMENT

33^{ème} édition du MARATHON COMAR DE LA VILLE DE TUNIS

CHAPITRE I : ASPECT TECHNIQUE

ARTICLE 1. Edition en cours

La 33^{ème} édition du Marathon COMAR de la ville de Tunis sera organisée le dimanche 02 Décembre 2018 par COMAR Assurances sous l'égide du ministère de la jeunesse et du sport et en partenariat avec la Fédération Tunisienne d'Athlétisme, (FTA).

Cette manifestation comporte les trois courses suivantes : Le Marathon (42.195 km), le Semi-marathon (21.1 km) et la Course pour tous (5 km au maximum).

La FTA adopte les courses marathons COMAR hommes et femmes (42.195km) comme championnats de Tunisie 2018 pour cette discipline.

ARTICLE 2. Parcours

Le parcours est conforme aux règlements nationaux et internationaux en vigueur. Il est homologué par la FTA. La longueur du parcours est certifiée par un mesureur expert reconnu. Le mesurage du parcours est réalisé selon la méthode de la "Bicyclette calibrée".

Le parcours est situé sur la voie publique où la circulation routière est interrompue pendant la durée des compétitions (4h30).

Les organisateurs se réservent le droit exclusif de modifier le(s) parcours.

ARTICLE 3. Participation

- 1- Les 3 courses sont ouvertes aux athlètes licenciés, ou non, hommes, dames, tunisiens et étrangers qu'ils soient résidents en Tunisie ou non.
- 2- Les participants au marathon disposeront d'un temps maximum de **4h30** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Une fois le temps maximum passé et après le passage du véhicule de fin de course (voiture-Balai), les concurrents devront se conformer aux règles de la circulation routière (code de la route).
- 3- Les participants arrivant au-delà du temps limite indiqué ci-dessus ne seront pas classés.

ARTICLE 4. Classement

1- Le classement sera fait séparément par :

- a. Distance : Course pour tous (5 km) – Le Semi-marathon (21,1 km) – Le Marathon (42,195 km),
- b. Sexe : Homme (H) / Dame (F)
- c. Par catégorie d'âge pour le **Semi-marathon** et le **Marathon** comme suit :

CATEGORIES	CODES	ANNEES DE NAISSANCE	AGE
Seniors	SE	1979 et après	Moins de 40 ans
Masters	V1	De 1978 à 1969	De 40 à 49
	V2	De 1968 à 1959	De 50 à 59
	V3	1958 et avant	Plus de 60 ans

2- Les listes des classements seront disponibles gratuitement 24h après la course sur le site Marathon : www.marathon-comar.tn.

ARTICLE 5. Le « Kids Marathon »

Une course pour les enfants âgés de **7 à 14 ans** dénommée « Kids Marathon » sera organisée. Son départ se fera à l'Avenue Med V , juste après le départ des trois course (course pour tous, semi-marathon et marathon). Il ne sera pas tenu compte du classement pour cette course. Néanmoins, des prix seront attribués aux 3 premiers et trois premières à titre d'encouragement. Les enfants ne peuvent être inscrits que par leurs parents-tuteurs sous l'autorité desquels, ils participeront à la course. De ce fait, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs tuteurs avant, durant et après la course.

ARTICLE 6. Inscriptions

1- L'inscription est décentralisée.

Trois bureaux d'inscription seront ouverts du 19 novembre au 30 novembre 2018 (jours ouvrables) de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 (les bureaux sont fermés le dimanche et les jours fériés)* :

-Un bureau à Tunis sis au siège de la COMAR, Avenue Habib Bourguiba,

Imm. COMAR-Tunis

-Un bureau à Sousse sis à rue sœur Josephine Imm AMMA – RDC Sousse

-Un bureau à Sfax sis à 73 avenue E. Hached Sfax.

- 2-** Une préinscription peut être effectuée sur le site www.marathon-comar.tn, pour les courses marathon (42,195Km) et semi-marathon (21,1Km). Une préinscription ne vaut pas une inscription. Le préinscrit doit se présenter au bureau d'inscriptions entre le 19 novembre et le 30 novembre 2018 pour confirmer son inscription et recevoir son dossard ;

Une préinscription ne vaut pas une inscription ;

- 3-** Les clubs peuvent s'inscrire en adressant ou présentant une liste nominative des athlètes participants avec indication de leurs dates de naissances, sexes, numéros de la licence de la FTA ou de la CIN, par courrier (lettre, fax : 71 257 424, E-mail : marathon@comar.tn) ou en se présentant au bureau d'inscription. Les listes communiquées doivent être accompagnées d'une copie de la licence ou de la CIN de chaque participant.

Dans tous les cas, les dossards sont à récupérer auprès du bureau d'inscription entre le 19 novembre et le 30 novembre 2018 ;

-Pour les clubs et les associations affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA), l'engagement lors de l'inscription n'est pas exigé.

Pour les clubs et les associations non affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA), un engagement signé par participant est à remettre lors de la remise des dossards. (Possibilité de téléchargement de l'engagement du site web).

- 4-** Les mineurs de 15 ans à 18 ans ne peuvent être inscrits que sous l'autorité de leurs clubs, de leur établissement scolaire ou d'une autre structure officielle ou sur autorisation écrite de leurs tuteurs ;

(*) Sauf décision exceptionnelle.

5- Le nombre maximum des personnes à inscrire par course sera limité comme suit :

EPREUVE	NOMBRE MAXIMUM	AGE MINIMUM
Kids marathon	500	7 ans
Course pour tous	2500	15 ans
Semi-marathon	3000	15 ans
Marathon	500	18 ans

6- Le Comité d'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant le 30/11/18 et ce, dès que les limites ci-dessus indiquées sont atteintes ;

7- Pour participer aux courses, chaque coureur doit avoir une tenue et des chaussures correctes ¹ :

- une tenue propre, conçue et portée de manière à ne pas offenser, elle ne doit pas gêner la vision des juges ;
- des chaussures non construites de manière à donner aux athlètes une aide supplémentaire quelconque inéquitable.

Chaque coureur doit obligatoirement porter le dossard sur le ventre.

Les participants au Marathon (42,195Km) et au semi-Marathon (21,1Km) courront en portant des dossards équipés de puces électroniques qui seront fournis par les organisateurs au bureau d'inscription.

ARTICLE 7. Départ des courses

1. Le départ de la Course pour tous, du Semi-marathon et du Marathon se fera à 8h00 et celui du « Kids marathon » (la course pour enfants) se fera à 8h15 au niveau l'Avenue Mohamed V près de la place 14 janvier ;

¹ Règle N°143 du manuel « les règles des compétitions 2018-2019 » de l'IAAF (Association internationale des Fédérations d'Athlétisme)

- 2- Il est demandé aux concurrents de se rassembler, au niveau du lieu de départ, à 7h00 pour la Course pour tous, le Semi-marathon et le Marathon et à 7h30 pour le « Kids marathon » ;
- 3- Une séance d'échauffement est prévue pour tous les participants entre 7h00 et 7h45, et ce au Terre-plein central de la place 14 Janvier ;

En cas de défaillance du système de chronométrage « Dossards à puces » le jour du Marathon, il sera procédé à l'enregistrement des coureurs et à l'appel pour le départ :

- 4- l'appel pour le départ se fera entre 7h00 et 7h45 ;
- 5- Tout participant qui n'est pas enregistré au départ ne sera pas classé.

ARTICLE 8. Ravitaillement et Epongeage

- 1- Postes de ravitaillement : tous les 5 km au moins et à l'arrivée ;
- 2- Postes d'épongeage : à partir de 7.5 km et entre les postes de ravitaillement.

ARTICLE 9. Contrôle, sécurité et surveillance médicale

- 1- Pour assurer la régularité de la course, des postes de contrôle seront installés sur tout l'itinéraire ;
- 2- Les commissaires de course et les services de sécurité, qui auront des signes distinctifs, veilleront à l'application du règlement ;
- 3- Les juges arbitres seront désignés par la FTA. Leurs décisions seront sans appel, ils auront des signes distinctifs ;
- 4- La surveillance médicale sera assurée :
 - Par des ambulances sur le parcours ;
 - En fin de course, par ambulance (voiture balai) ;
 - Et par une antenne médicale aux points du départ et de l'arrivée ;
- 5- Important :
 - a. Les services médicaux seront habilités à retirer les dossards et à mettre hors course tout concurrent qui leur paraîtrait inapte à continuer l'épreuve ;
 - b. Les accompagnateurs, même en vélo, sont interdits ;
 - c. Les coureurs participent sous leur propre responsabilité ou celle de leurs tuteurs. En cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, ce sont eux seuls qui sont responsables et n'auront aucun recours contre les organisateurs.

CHAPITRE II : PRIX

ARTICLE 10. Cadeau pour tous

Un cadeau sera offert à tout participant ayant terminé l'épreuve à laquelle il a participé et ce, contre remise de son dossard.

ARTICLE 11. PRIX :

1. Des prix en nature, des prix en espèces, des médailles et des trophées seront distribués aux vainqueurs. Un diplôme sera remis, sur demande, à tous les coureurs qui auront terminé le marathon dans le cadre du temps maximum de 4h30.

2. PRIX EN NATURE

Epreuve	Prix attribué
Course pour tous	aux 5 premiers aux 5 premières
Semi-marathon	Au premier moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 1h15'00'' A la première moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 1h30'00'' (voir partie 3 : Prix en espèces)
	aux 3 premiers vétérans de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3) aux 3 premières vétéranes de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3)
Marathon	Au premier moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 2h40'00'' A la première moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 3h20'00'' (voir partie 3 : Prix en espèces)
	aux 3 premiers de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3) aux 3 premières vétéranes de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3)
KIDS Marathon	aux 3 premiers aux 3 premières

3. PRIX EN ESPECES :

Semi-marathon	Hommes et Femmes Moins de 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prix : 1000 Dinars • 2^{ème} prix : 600 Dinars • 3^{ème} prix : 400 Dinars 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le 1^{er} prix, BONUS de 200 Dinars pour un chrono $\leq 1h03'59''$ pour les hommes et un chrono $\leq 1h14'59''$ pour les femmes <p><u>Important :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de prix en espèces si le chrono dépasse $1h15'00''$ pour les hommes et $1h30'00''$ pour les femmes
Marathon	Hommes et femmes Moins de 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prix : 6000 Dinars 2^{ème} prix : 4000 Dinars 3^{ème} prix : 3000 Dinars 4^{ème} prix : 2000 Dinars • 5^{ème} prix : 1500 Dinars 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le 1^{er} prix BONUS de : <ul style="list-style-type: none"> a. 3000 Dinars pour un chrono $\leq 2h12'59''$ pour les hommes et $\leq 2h34'59''$ pour les femmes b. 1500 Dinars pour un chrono $\leq 2h14'59''$ pour les hommes et $\leq 2h44'59''$ pour les femmes • Pour le 2^{ème} et 3^{ème} prix BONUS de 1000 Dinars pour un chrono $\leq 2h14'59''$ pour les hommes et $\leq 2h44'59''$ pour les femmes <p><u>Important :</u></p> <p>Pas de prix en espèces si le chrono dépasse $2h40'00''$ pour les hommes et $3h20'00''$ pour les femmes</p>
Prix spéciaux pour le 1 ^{er} marathonien et la 1 ^{ère} marathonienne tunisiens s'ils ne font pas partie des 5 premiers et 5 premières de la course 42Km	Hommes et femmes Moins de 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1 prix : 1500 Dinars 	Pas de prix si le chrono dépasse $2h25'00''$ pour les hommes et $3h00'00''$ pour les femmes

4. MEDAILLES :

Une médaille officielle sera remise à la ligne d'arrivée du parcours à tout athlète ayant terminé les courses de 42,195 Km et 21,1Km dans la limite du temps maximum de 5h00.

5. TROPHEES :

- a. La **COUPE MARATHON** sera décernée aux champions et à la championne de Tunisie du marathon classé par la FTA si celle-ci adopte les courses marathons COMAR hommes et femmes (42.195km) comme championnats de Tunisie 2017 pour cette discipline. ;
- b. Le **TROPHEE MARATHON** sera décerné au premier gagnant et à la première gagnante du Marathon.

CHAPITRE III : DISPOSTIONS GENERALES

ARTICLE 12. Assurances

Les organisateurs souscrivent à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à l'une des courses programmées.

ARTICLE 13. Engagement

- 1- La participation à l'une des courses programmées implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement déposé chez Maître Fahd El Moadhen, huissier notaire à Tunis ;
- 2- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sous quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- 3- Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à ne pas écourter la distance pour laquelle il s'est inscrit.

ARTICLE 14. Droit d'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, statique ou en mouvement, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée illimitée.